

**LETTRE OUVERTE  
AUX COLLÈGES EMPLOYEUR ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL  
AYANT PRIS PART À LA NÉGOCIATION NATIONALE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES CCI**

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations syndicales,  
Mesdames, Messieurs les représentants de la délégation employeur,  
Chers collègues,

Après un an et demi, la délégation employeur a décidé de mettre fin aux négociations et d'adresser fin décembre aux organisations syndicales un projet de convention collective.

La CFDT-CCI regrette :

- Le **cruel manque d'ambition** de cette convention collective qui ne répond pas aux objectifs que la délégation employeur s'était elle-même fixés ;
- Un **projet ni attrayant, ni structurant** qui, en l'état actuel, ne convaincra aucun agent de droit public à basculer en droit privé, comme le souhaitait pourtant CCI France ;
- L'absence **de volonté** de la part de la délégation employeur, de mener **une négociation nationale réelle et sincère** :
  - Des délais bien trop courts dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire COVID ;
  - Le passage en force sur certains points, y compris ceux sur lesquels un compromis avait pourtant été trouvé.

Malgré l'imperfection de ce projet, nous sommes conscients de l'absolue nécessité pour le réseau de se doter d'une convention collective qui lui est propre. Attachée à la défense des intérêts de tous les personnels des CCI, **la CFDT refuse de prendre le risque de laisser les futurs salariés relevant du droit privé, sans convention collective encadrant leurs droits.**

A minima, avec cette proposition de convention collective nationale :

- Nous donnons un cadre à l'ensemble des agents recrutés en droit privé ;
- Nous gardons la maîtrise et le pilotage d'une convention collective propre à notre réseau évitant ainsi d'être dilués dans une ou plusieurs conventions déjà existantes sans lien aucun avec nos spécificités ;
- Nous pourrions œuvrer à l'amélioration de ce socle social au travers de la négociation d'accords nationaux et régionaux complémentaires.

En conséquence, la CFDT-CCI, réunie en son Conseil Syndical le 12 janvier dernier, a pris la décision de signer le projet proposé par CCI France mais pose un préalable à sa signature en lui demandant de corriger les anomalies signalées, en concertation avec les membres des différentes délégations. Ce choix ne doit en aucun cas être interprété comme une adhésion aux propositions de l'employeur mais comme la seule alternative raisonnable pour conserver la cohérence du réseau.

Avec une représentativité de 47% lors des dernières élections professionnelles, la signature de la seule CFDT ne permettra pas l'adoption de la convention collective. Nous demeurons convaincus que chaque délégation syndicale mesure l'importance de l'enjeu et saura prendre ses responsabilités dans l'intérêt de l'ensemble des salariés et plus particulièrement ceux relevant du privé.

Laurence Dutel  
Secrétaire nationale de la CFDT-CCI